



# APBW



## Régionale d'élevage

La régionale d'élevage se tiendra le dimanche 11 juin 2023 lors des journées de la biodiversité et de la ruralité organisées par A.C.B.N.

**JOURNÉES DE LA BIODIVERSITÉ ET DE LA RURALITÉ**

**10 et 11 JUIN 2023**  
à partir de 9h30

**ORGANISÉES PAR LA FÉDÉRATION DES CHASSEURS DE LA MANCHE**

**SAINT-ROMPHAIRE**

**ENTRÉE ET PARKINGS GRATUITS**

- CONFÉRENCES
- APÉRO CONCERT (Samedi 19h)
- MESSE SAINT-HUBERT (Samedi 10h)
- RANDONNÉE (Dimanche 10h)
- SPECTACLE DE FAUCONNERIE
- SPECTACLE DE VÉNERIE
- VILLAGE DE LA BIODIVERSITÉ
- VILLAGE DES ARTISTES ET DU TERROIR
- VILLAGE DES CHIENS
- VILLAGE ASSOCIATIONS CYNÉGETIQUES
- FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DE LA PÊCHE
- RESTAURATION SUR PLACE



**A** micale  
des  
**P**ropriétaires  
de  
**B**raque  
de  
**W**eimar

Programme du 11 juin 2023 :  
Arrivée : 9 H 30  
Début des jugements : 10 H  
Pot : 12 H

Juge : Mme Marie-Aude  
**ROCHEBEUF**

Restauration et buvette sur place



1<sup>ère</sup> CLÔTURE (changement de tarifs) LE 14 mai 2023  
CLÔTURE IRRÉVOCABLE DES ENGAGEMENTS :  
LE 27 mai 2023 (date de réception du courrier)  
LE 29 mai 2023 SUR [CEDIA.FR](https://www.cedia.fr)



Respectez les règles sanitaires en vigueur le jour de la régionale

APBW

CLUB DE RACE



# APBW

## REGLEMENT D'ORGANISATION DE LA REGIONALE D'ELEVAGE

**Titre 1 : DISPOSITIONS GENERALES** La Société Centrale Canine (S.C.C.) fédération agréée par le ministère de l'Agriculture pour la tenue généalogique de l'espèce canine, reconnue d'utilité publique, affiliée à la Fédération Cynologique Internationale (F.C.I) autorise, sur le territoire national, plusieurs catégories de manifestations ayant pour objet l'appréciation des chiens de race pure sous l'angle de la conformité au standard en vue de la sélection : les expositions régionales d'élevage avec attribution de mentions officielles ne peut être organisée qu'avec l'accord de la Société Canine Régionale.

**Titre 2 : REGLEMENT** Les règlements des expositions régionales d'élevage peuvent différer des règlements des autres expositions sur les points suivants :

Les jugements peuvent être rendus soit par un juge par classe, soit par jury de deux ou trois juges par classe.

Les juges sont autorisés à prendre connaissance des origines des chiens qu'ils ont à examiner.

Ces dispositions peuvent comporter des épreuves particulières, tels que tests de caractère ou contrôle d'aptitudes.

Les jugements peuvent s'y effectuer par points, suivant un barème établi par l'association de race.

Des dispositions particulières pour l'éradication des tares génétiques peuvent être appliquées dans ces expositions : ainsi, il peut être exigé l'envoi d'une radio des hanches pour détection des sujets dysplasiques.

Les juges officient seuls ou en tant que présidents du jury dans les expositions régionales d'élevage doivent être qualifiés depuis deux ans au minimum.

**Réclamations.** Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les auront motivées et être accompagnées d'une caution de 110€ qui restera acquise à la société organisatrice si, après examen, elles sont reconnues sans fondement.

**Sanctions** Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine.

Les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur,

- Ceux qui auront fait une fausse déclaration,

- Ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci,

- Ceux qui par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges de la société organisatrice,

- Ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre,

### Engagement

**Classe puppy** : chien âgé de 4 à 9 mois moins 1 jour le jour de l'exposition - **Classe jeune** : chien âgé de 9 à 18 mois moins 1 jour le jour de l'exposition

**Classe intermédiaire** : pour les chiens âgés de 15 à 24 mois moins 1 jour - **Classe ouverte** : à partir de 15 mois - **Classe travail** : pour un chien ayant atteint l'âge de 15 mois et titulaire d'une des récompenses de travail (minimum Très bon en field trial) **avec photocopie du justificatif, document officiel fourni par la SCC.** **Classe champion de beauté** : Réservé aux chiens déclarés champion de beauté **avec copie du justificatif.** **Classe vétérane** : Pour les chiens ne concourant pas dans une autre classe et âgé de plus de 7ans

**Lot d'élevage** : pour **minimum** 3 sujets de même variété, pouvant être issus de femelles différentes, sans distinction de sexe, mais nés chez le même producteur (même naisseur ou affixe). Les sujets peuvent appartenir à des propriétaires différents et doivent être engagés individuellement.

**Lot géniteur** : pour **minimum** 3 sujets de même variété, sans distinction de sexe, mais nés du même étalon. Les sujets peuvent appartenir à des propriétaires différents et doivent être engagés par le propriétaire de l'étalon à condition que les sujets soient déjà engagés en classe individuelle.

**Couple** : Pour deux chiens de même Race et variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle.

**Paire** : Pour deux chiens de même Race et variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire et engagés dans une classe individuelle

**Pour le tarif dégressif**, les engagements sont calculés par ordre décroissant de classe, c'est à dire des classes officielles vers les classes non officielles.

En cas **d'impossibilité d'ouvrir l'Exposition** pour des raisons majeures et indépendantes de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements resteront acquis attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation engagés.

**Le service vétérinaire.** Le docteur vétérinaire de service à tout pouvoir pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi des sujets (considérés comme malade, atteints de maladie de peau, en chaleur ou en état de lactation, ou dangereux). La décision du service vétérinaire est sans appel. **Prophylaxie de la rage** : le ministère de l'agriculture exige pour les chiens provenant d'un département infesté ou reconnu indemne depuis moins d'un an un certificat de vaccination antirabique, conforme au modèle réglementaire (CERFA 50-4272, 50-4273, 50-4286). Ce certificat doit attester que la vaccination a été pratiquée depuis : - pour la primo vaccination, un mois après sa délivrance ; - pour la vaccination de rappel, le jour même de la vaccination. Dans les deux cas, les dates de validité doivent être portées sur le certificat. Les propriétaires de chien dont le domicile est **situé dans un département infesté** doivent être munis du certificat de vaccination à l'entrée. Les règlements sanitaires **imposent aux organisateurs** de remettre aux services vétérinaires départementaux photocopie **du certificat de vaccination** contre la rage de **chaque chien engagé.** En conséquence, nous vous demandons **de joindre cette photocopie à votre engagement.**

**Responsabilité.** Les organisateurs et sociétés organisatrices déclinent toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux, morsures occasionnées par eux...et cela en quelque cas et pour quelque cause que ce soit. Les exposants étant seuls responsables, dans l'enceinte de l'exposition, des accidents ou autres dégâts occasionnés par leur chien tant à des tiers qu'à eux mêmes, les organisateurs ne peuvent en aucun cas être reconnus responsables en leur lieu et place, **Ce règlement est valable pour l'intégralité et dans toute l'enceinte de toutes les manifestations de type Régionale d'Elevage de l'Amicale des Propriétaires de Braque de Weimar.**

**APBW**

CLUB DE RACE

SOUS STAGE  
D'AFFILIATION**APBW**

Régionale d'élevage Saint Romphaire (50) - Dimanche 11 juin 2023

**Demande d'engagement**

Une feuille par chien

Nom du chien :

N° LOF :

Né le :

Nom du père :

Nom de la mère :

Nom du producteur :

Nom du propriétaire :

Affixe :

Identification :

Sexe : M  F

Affixe :

Affixe :

Les chiens doivent être obligatoirement engagés au nom du propriétaire

Code postal :  Ville :  Tél :

Mail :

Adresse :

**Participation aux frais d'organisation**

Chien	1ere clôture		2ème clôture		Montant
	Adh/n.adh	Adh/n.adh	Adh/n.adh	Adh/n.adh	
1er chien	30	36	40	46	<input type="text"/>
2ème chien	27	33	37	43	<input type="text"/>
3ème chien	24	27	34	37	<input type="text"/>
4ème chien	21	24	31	34	<input type="text"/>
Baby/Puppy	17	20	27	30	<input type="text"/>
Vétéran	17	20	27	30	<input type="text"/>
Lot d'affixe	Gratuit		Gratuit		<input type="text"/>

**Classe dans lesquelles le chien peut être engagé**

Classe	Montant
<input type="checkbox"/> Jeune (9 - 18 mois)	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/> Intermédiaire (15 -24 mois)	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/> Ouverte (plus de 15 mois)	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/> Travail + justificatifs (plus de 15 mois)	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/> Champion + justificatifs (plus de 15 mois)	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/> Baby (4 - 6 mois)	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/> Puppy (6 - 9 mois)	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/> Vétéran (plus de 8 ans)	<input type="text"/>
<input type="checkbox"/> Lot d'Affixe	<input type="text"/>
<b>Total :</b>	<input type="text"/>

Un seul catalogue par exposant. Les chèques établis à l'ordre de l'APBW devront être obligatoirement joints aux engagements. Les engagements non accompagnés de leur règlement seront refusés.

Tarif dégressif : les chiens doivent appartenir au même propriétaire. Les engagements gratuits ne sont pas concernés par les tarifs dégressifs.

Pour bénéficier du tarif membre, il faut être à jour de sa cotisation annuelle :

Adhérent N° :

**ATTESTATION**

Je déclare sincères et véritables les renseignements.

J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette exposition que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance.

En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la société de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature du propriétaire